

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25139717***

le,

Déposé / Reçu le**27 OCT. 2025****au greffe du Tribunal de l'entreprise
franconhonne de Bruxelles****N° d'entreprise : 0880 053 779****Nom****(en entier) : LE CREUSET BENELUX****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire, changement du représentant permanent du commissaire****Il ressort des résolutions écrites des actionnaires prises le 14 avril 2025 que:**

Les actionnaires prennent connaissance du fait que la décision de renouvellement du mandat du commissaire n'a pas encore été formalisée ni publiée dans les Annexes du Moniteur belge pour des raisons administratives.

Dès lors, les actionnaires confirment et ratifient, dans la mesure du nécessaire, la décision de l'assemblée générale de renouveler le mandat de son commissaire, à savoir, la société PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à Culliganlaan 5, 1831 Diegem, à compter du 20 juin 2024 pour un terme de trois ans. Cette société a désigné Monsieur François Cattoir, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la société PwC Reviseurs d'Entreprises SRL.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2026.

Les actionnaires ont décidé de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreuwen, Mme Emily Staels et tous tout autre avocat chez Astrea SRL avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, boîte 1, B-2600 Anvers, agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de la publication des résolutions susmentionnées aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents).

Il ressort des résolutions écrites unanimes du conseil d'administration prises le 9 septembre 2025 que:

Les administrateurs prennent connaissance du fait que le changement du représentant permanent du commissaire n'a pas encore été formalisé ni publié dans les Annexes du Moniteur belge pour des raisons administratives.

Dès lors, le conseil d'administration confirme, dans la mesure du nécessaire, qu'il a pris connaissance du changement intervenu dans la personne du représentant permanent de la société PwC Reviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, conformément à l'article 3:60 du Code des sociétés et des associations, qui est représentée, à partir du 1 juillet 2025 par Arnaud Gain SRL, avec comme représentant permanent Arnaud Gain, réviseur d'entreprises, pour l'exercice du mandat de commissaire, en remplacement de François Cattoir.

Les administrateurs ont décidé de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreuwen, Mme Emily Staels, M. Martijn Baert et tout autre avocat chez Astrea SRL avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, boîte 1, B-2600 Anvers, agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de la publication des résolutions susmentionnées aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Mandataire
Emily Staels

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).